

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Diluant
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Ideal Chimic SA
Route de Saint-Julien 34
CH-1227 CAROUGE (GENÈVE)
SWITZERLAND
service@idealchimic.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Département "sécurité produits" IDEAL CHIMIC SA Tel: +41 (0)22 307 11 80
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information Toxicologique - Téléphone 044 251 51 51 - N° d'urgence du CSIT: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 Repr. 2 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
 STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

toluène

4-méthylpentane-2-one

Hydrocarbures aromatiques en C8 distillat d'huile légère, haut point d'ébullition

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

2.3 Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Repr. 2, H361fd; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥25-≤50%
CAS: 90989-38-1 EINECS: 292-694-9	Hydrocarbures aromatiques en C8 distillat d'huile légère, haut point d'ébullition ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	≥20-≤50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥10-<20%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	alcool isopropylique ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥2,5-<10%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1	4-méthylpentane-2-one ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Carc. 2, H351; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	≥2,5-<10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 2)

CAS: 108-65-6

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

≥0-≤10%

EINECS: 203-603-9

 Flam. Liq. 3, H226

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau.



Consulter un médecin.

· Indications destinées au médecin:

Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Vertiges

Ivresse

Irritation des voies respiratoires

Migraine

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Eau

Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

CH/FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une ventilation adéquate.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution). Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter le contact avec les yeux.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Danger d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Stocker dans un endroit frais.

Ne stocker que dans un secteur à l'épreuve des explosions.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

CH/FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

108-88-3 toluène (25-50%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 760 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 190 mg/m³, 50 ppm
H OI B R2f R2d SSc;

67-64-1 acétone (≥10-<20%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm
B;

67-63-0 alcool isopropylique (≥2,5-<10%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm
B SSc;

108-10-1 4-méthylpentane-2-one (≥2,5-<10%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 164 mg/m³, 40 ppm
Valeur à long terme: 82 mg/m³, 20 ppm
H B SSc;

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (2,5-10%)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
SSc;

· **DNEL**

108-88-3 toluène

Oral	DNEL, Long terme, Consommateurs	8,13 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	384 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	226 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	192 mg/m ³ (effets systémiques)
		192 mg/m ³ (--) (effets locaux)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	56,5 mg/m ³ (effets systémiques)
		56,5 mg/m ³ (--) (effets locaux)
	DNEL, Aiguë, Travailleurs	384 mg/m ³ (effets systémiques)
		384 mg/m ³ (--) (effets locaux)
	DNEL, Aiguë, Consommateurs	226 mg/m ³ (effets systémiques)
		226 mg/m ³ (--) (effets locaux)

67-64-1 acétone

Oral	DNEL, Long terme, Consommateurs	62 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	186 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	62 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Inhalatoire	DNEL, Long terme, Travailleurs	1.210 mg/m ³ (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	200 mg/m ³ (effets systémiques)
	DNEL, Aiguë, Travailleurs	2.420 mg/m ³ (effets locaux)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	DNEL, Long terme, Consommateurs	36 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
Dermique	DNEL, Long terme, Travailleurs	796 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 5)

Inhalatoire	DNEL, Long terme, Consommateurs	320 mg/kg p.c./jour (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Travailleurs	275 mg/m ³ (effets systémiques)
	DNEL, Long terme, Consommateurs	33 mg/m ³ (effets systémiques)

· **PNEC****108-88-3 toluène**

Eau Douce	0,68 mg/l
Eau de mer	0,68 mg/l
Libérations intermittentes	0,68 mg/l
STP	13,61 mg/l
Sédiment (eau douce)	16,39 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	16,39 mg/kg
Sol	2,89 mg/kg

67-64-1 acétone

Eau Douce	10,6 mg/l
Eau de mer	1,06 mg/l
Libérations intermittentes	21 mg/l
STP	100 mg/l
Sédiment (eau douce)	30,4 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	3,04 mg/kg
Sol	29,5 mg/kg

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Eau Douce	0,635 mg/l
Eau de mer	0,064 mg/l
STP	100 mg/l
Sédiment (eau douce)	3,29 mg/kg
Sédiment (eau de mer)	0,329 mg/kg
Sol	0,29 mg/kg

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:****108-88-3 toluène (25-50%)**

BAT (Suisse)	600 µg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Toluol
	2 g/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: Hippursäure
	0,5 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail, exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail Paramètre biologique: o-Kresol

67-64-1 acétone (≥10-<20%)

BAT (Suisse)	80 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
--------------	---

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 6)

67-63-0 alcool isopropylique (≥2,5-<10%)

BAT (Suisse)

25 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

25 mg/l

Substrat d'examen: Sang complet

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Aceton

108-10-1 4-méthylpentane-2-one (≥2,5-<10%)

BAT (Suisse)

2 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 4-Methylpentan-2-on

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire conforme à EN 141.



En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre A

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Lunette de protection conforme à EN166

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 7)

· **Protection du corps:** Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

· Forme:

Liquide

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· valeur du pH:

Non déterminé.

· Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

>55 °C

· Point d'éclair

<0 °C

· Inflammabilité (solide, gaz):

Facilement inflammable.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· Température d'inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité à 20 °C:

0,85 g/cm³

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

· Viscosité:

· Dynamique:

Non déterminé.

· Cinématique:

Non déterminé.

· Teneur en solvants:

· VOC (CE)

100,00 %

· VOCV (CH)

100,00 %

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.

· 10.4 Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

· 10.5 Matières/Substances incompatibles: acides et oxydants forts

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Gaz/vapeurs inflammables

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 8)

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

108-88-3 toluène

Dermique	LD50	12.124 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5.320 mg/l (souris)

67-64-1 acétone

Oral	LD50	5.800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	76 mg/l (rat)

67-63-0 alcool isopropylique

Oral	LD50	5.045 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

108-10-1 4-méthylpentane-2-one

Oral	LD50	2.080 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	16.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE) 8,3-16,6 mg/l (rat)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	8.532 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	35,7 mg/l (rat)
	LC0	>23,5 mg/l /6h (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Effet d'irritation de la peau	Irritation	(lapin) (OECD404) Pas d'irritation
Effet d'irritation des yeux	Irritation	(lapin) (OECD405) Pas d'irritation

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Sensibilisation	(Cochon d'Inde) (OECD406) non sensibilisant
-----------------	--

· **Toxicité subaiguë à chronique:**

Peut affecter le foie, les reins et le système nerveux central.

En cas d'exposition prolongée ou répétée peut être gravement nocif pour la peau.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Carc. 2, Repr. 2

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

· **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Toxicité pour un organe cible spécifique	Peut provoquer somnolence ou vertiges
--	---------------------------------------

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 9)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

108-88-3 toluène

LC50/96h	13 mg/l (Carassius auratus)
EC50/48h	11,5 mg/l (Daphnia)
IC50/ 72h	12 mg/l (Algues)

67-64-1 acétone

LC50/96h	8.300 mg/l (Lepomis macrochirus) 5.540 mg/l (Truite arc-en-ciel)
LC50/48h	8.800 mg/l (Daphnia)
NOEC/96h	430 mg/l (Prorocentrum minimum)

67-63-0 alcool isopropylique

LC50/96h	9.640 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48h	13.299 mg/l (Daphnia)
EC10/18h	5.175 mg/l (Pseudomonas putida)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

LC50/96h (statique)	134 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD203)
EC50/72h (statique)	>1.000 mg/l (Selenastrum capricornutum) (OECD201)
EC50/48h (statique)	>500 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie)) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2)
EC10	>1.000 mg/l /0,5h (boues activées) (OECD209)
NOEC (21d)	≥100 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie)) (OECD211)
NOEC (dynamique)	47,5 mg/l /14days (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)) (OECD 204)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

108-88-3 toluène

Biodégradabilité 86 % /20days

67-64-1 acétone

Biodégradabilité 91 % (OECD301B)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Biodégradabilité 100 % /28days (OECD302B)
83 % /28days (OECD301F)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· **Altération de la respiration des boues activées dans les stations urbaines EC 20 (mg/l selon ISO 8192 B):**

67-64-1 acétone

Microorganismes/Effet sur la boue activée 1.000 mg/l (OECD209)

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 10)

· **Autres indications écologiques:**

· **Valeur DCO:**

67-64-1 acétone

Demande Chimique en Oxygène 2.100 mg/g

· **Valeur DBO5:**

67-64-1 acétone

Demande Biochimique en Oxygène 1.760 mg/g /5 days

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Concentré ou dilué, aucun produit chimique et/ou eau de rinçage ne devrait être déversé dans les eaux claires/eaux de pluie.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

· **Code déchet:**

N° Code déchets VEVA/OMoD (CH)

14 06 03

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1993

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (TOLUÈNE, ACÉTONE)

· **IMDG, IATA**

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (TOLUENE, ACETONE)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**



· **Classe**

3 Liquides inflammables.

· **Étiquette**

3

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 11)

· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, <u>S-E</u> B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	2 D/E
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (TOLUÈNE, ACÉTONE), 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 48
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 13)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

(suite de la page 12)

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

67-64-1	acétone	
---------	---------	--

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

108-88-3	toluène	3
----------	---------	---

67-64-1	acétone	3
---------	---------	---

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

108-88-3	toluène	3
----------	---------	---

67-64-1	acétone	3
---------	---------	---

· **Prescriptions nationales:**

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe A (Classification propre)

· **VOC (CE)** 100,00 %

· **VOCV (CH)** 100,00 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Catégories d'utilisateurs : Utilisateur professionnel uniquement.

Diluant

· **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

· **Contact:**

Ideal Chimic SA

Département Sécurité & Législation

+41 (0)22 307 11 80

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

ISO: International Organisation for Standardisation

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· **Information supplémentaire:**

Les fiches de données de sécurité doivent être adaptées :

- en cas de nouvelles informations importantes concernant une substance ou la préparation.

- lorsque la classification harmonisée change dans l'UE ou en Suisse, ou lorsqu'un produit est classé pour la première fois

- En présence de nouvelles informations concernant des résultats de processus d'autorisation ou de

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 18.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 20.06.2023

Nom du produit: DILUANT CELLULOSIQUE / CELLULOSE VERDÜNNER

restriction.

(suite de la page 13)

Une fiche de sécurité ne possède pas de date d'expiration et doit être considérée comme conforme (selon les normes en vigueur au moment de son élaboration) indépendamment de sa date de révision.

CH/FR